

AVIS DE L'ANSES SUR L'ACTUALISATION DES REPERES NUTRITIONNELS DU
PROGRAMME NATIONAL NUTRITION SANTE (PNNS)

**INTERBEV RAPPELLE QUE LES NIVEAUX REELS DE CONSOMMATION MOYENNE EN
FRANCE RESTENT LARGEMENT EN-DESSOUS DES NOUVEAUX REPÈRES CONCERNANT LA
CONSOMMATION DES VIANDES HORS VOLAILLE¹**

Paris, le 24 janvier 2017 – L'ANSES a été saisie par la Direction Générale de la Santé pour actualiser les repères nutritionnels du Plan National Nutrition Santé 2012-2015. Ce travail fait aujourd'hui l'objet d'un avis de l'ANSES qui servira de base pour la mise à jour des repères de consommation du PNNS pour le grand public.

Dans ce cadre, INTERBEV l'Interprofession Elevage et viande, rappelle que cette actualisation n'a pas fait l'objet d'une nouvelle étude scientifique mais s'est appuyée sur des données déjà connues.

Concernant les « viandes hors volaille » autrement appelées « viandes de boucherie », cette actualisation des repères précise que leur consommation ne doit pas dépasser 500 g par semaine (soit environ 70 g par jour de viande cuite), selon une recommandation internationale déjà existante².

Pour rappel, la consommation hebdomadaire française moyenne de « viandes hors volaille » est seulement de 370 g par personne³, soit l'équivalent de 3 portions par semaine. La consommation moyenne de « viandes hors volaille » en France est donc bien inférieure à ce seuil recommandé de 500 g par semaine.

A propos d'INTERBEV

INTERBEV est l'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes, fondée en 1979 à l'initiative des organisations représentatives de la filière bétail et viandes. Elle reflète la volonté des professionnels des secteurs bovin, ovin, équin et caprin de proposer aux consommateurs des produits sains, de qualité et identifiés tout au long de la filière. Elle fédère et valorise les intérêts communs de l'élevage, des activités artisanales, industrielles et commerciales de ce secteur qui constitue l'une des premières activités économiques de notre territoire.

En savoir plus : www.la-viande.fr / www.interbev.fr

¹ L'appellation « Viandes hors volaille » correspond aux « viandes de boucherie » rassemblant les viandes de bœuf, de veau, d'agneau, de porc hors charcuterie et viande chevaline

² World Cancer Research Fund (WCRF)

³ CIV d'après Credoc, enquête CCAF 2013